

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 31 JANVIER 2020, à 20 h 30

L'An deux mil vingt, le **trente et un du mois de janvier**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9 conseillers - MM. Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Patrick DESROUSSEAUX, Annie MALOUBIER, Isabelle MARTIN, André HUNDZINGER, Bernard MICHON, Michel COUDERT, Cédric NARDOUX.

Excusés : 3 conseillers - MM. Roselyne DUFFOUR qui a donné pouvoir à Bernard MICHON, Hubert MONZAT qui a donné pouvoir à André HUNDZINGER, Annie COUDERT qui a donné pouvoir à Laurent SERRE.

Absents : 2 conseillers - MM. Hervé MARTINEZ, Isabelle DEVAUD.

Monsieur Cédric NARDOUX a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1°)- Compte de gestion 2019 – SERVICE DES EAUX ;
- 2°)- Vote du Compte administratif 2019 – SERVICE DES EAUX ;
- 3°)- Constatation du résultat de l'exercice 2019 – SERVICE DES EAUX ;
- 4°)- Vote du P.V. de mise à disposition entre la commune et le SIAEP de Puy la Forêt ;
- 5°)- Convention de mise à disposition de droit entre la Commune & le SIAEP de Puy la Forêt ;
- 6°)- Acompte de la subvention versée à la caisse des écoles année 2020 ;
- 7°)- Désaffectations et aliénations des C.R. à Fargeas, à Rome, à Ceyrat, à la Faurie suite au rapport du Commissaire Enquêteur ;
- 8°)- Demande de subventions pour travaux d'accessibilité ;
- 9°)- Divers

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

*- délégation pour signature de bail & - demande de versement de la subvention 2020 à l'association Siryus
Accepté à l'unanimité.*

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 SERVICE DES EAUX

| | | |
|------|--------|----|
| VOTE | Pour | 12 |
| | Contre | 0 |

Le Conseil Municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SERVICE DES EAUX

| | | |
|------|------------|----|
| VOTE | Pour | 11 |
| | Contre | 0 |
| | Abstention | 0 |

Monsieur Henri JAMMOT, Maire, se retire de la salle.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DESROUSSEAUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Henri JAMMOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

| Libellés | Investissement | | Exploitation | | Ensemble | |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés Opérations de l'exercice | 38 790,37 € | 189 029,03 € 33 021,00 € | 86 638,52 € | 20 456,99 € 149 953,98 € | 125 428,89 € | 209 486,02 € 182 974,98 € |
| TOTAUX | 38 790,37 € | 222 050,03 € | 86 638,52 € | 170 410,97 € | 125 428,89 € | 392 461,00 € |
| Résultats de clôture Restes à réaliser | / | 183 259,66 € / | | 83 772,45 € | / | 267 032,11 € / |
| TOTAUX CUMULES | 38 790,37 € | 222 050,03 € | 86 638,52 € | 170 410,97 € | 125 428,89 € | 392 461,00 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 183 259,66 € | | 83 772,45 € | | 267 032,11 € |

CONSTATATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019
SERVICE DES EAUX

| | | |
|------|--------|----|
| VOTE | Pour | 11 |
| | Contre | 0 |

Monsieur Henri JAMMOT, Maire, se retire de la salle.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DESROUSSEAUX, Vu le résumé suivant :

| | RESULTAT CA 2018 | Part affectée à l'investissement au 1/1/19 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | RESTES A REALISER 2019 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------|
| INVEST | 189 029,03 € | | -5 769,37 € | Dépenses / | / | 183 259,66 € |
| FONCT | 27 856,99 € | 7 400,00 € | 63 315,46 € | / Recettes | | 83 772,45 € |

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| EXEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2019 | 83 772,45 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | / € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | / € |
| Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement (ligne 002) | | 83 772,45 € |
| Total affecté au c/1068 : | | / € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2019 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | | / € |
| Excédent à reporter (ligne 001) | | 183 259,66 € |

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DU LONZAC DES BIENS AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » PAR LE SIAEP DE PUY LA FORÊT

Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la délibération de la Commune du LONZAC (Corrèze) en date du 11 juin 2019 qui décide l'adhésion au Syndicat des eaux de Puy la Forêt ;

Considérant le transfert de la compétence eau de la Commune du LONZAC à la Communauté d'Agglomération de TULLE à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la mise en œuvre du mécanisme de représentation substitution ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le procès-verbal détaillé de mise à disposition des biens de la Commune du LONZAC au Syndicat des eaux de Puy la Forêt à compter du 1^{er} janvier 2020.
- que l'ensemble des comptes d'actif et de passif du budget eau de la Commune sera intégré dans le budget principal de la Commune, puis directement mis à disposition du budget du Syndicat des eaux de Puy la Forêt,

- de transférer la somme de 267 032,11 euros au SIAEP de Puy la Forêt (résultat du CA 2019).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal correspondant ainsi que ses deux pièces annexes.
Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DROIT ENTRE LA COMMUNE ET LE SIAEP DE PUY LA FORET

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2019.30 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2019 décidant l'adhésion de la commune au SIAEP de Puy la Forêt ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre Départemental de Gestion de la Corrèze en date du 20 décembre 2019 pour une mise à disposition de droit dans le cadre d'un transfert de compétences entre la commune du LONZAC (Corrèze) et le SIAEP de Puy la Forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2019 portant extension du périmètre du SIAEP de Puy la Forêt ;

Vu la convention de mise à disposition de droit proposée par le SIAEP de Puy la Forêt ;

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition de droit dans le cadre du transfert de compétences entre la commune et le SIAEP de Puy la Forêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ACOMPTE DE LA SUBVENTION VERSÉE A LA CAISSE DES ECOLES – ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser un acompte sur subvention de 30 000 euros au profit de la Caisse des Ecoles avant le vote du budget primitif 2020 afin d'assurer les paiements de toutes ses dépenses.

DESAFFECTATIONS ET ALIENATIONS DES CR A FARGEAS, A ROME, A CEYRAT, A LA FAURIE SUITE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Suite à l'enquête publique, confiée au Commissaire Enquêteur Karine MONTINTIN, qui s'est déroulée du 05 novembre 2019 au 19 novembre 2019 inclus, et vu son rapport complet ainsi que toutes les pièces y afférentes,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de suivre les rapports du Commissaire Enquêteur avec ses réserves et ses recommandations pour les quatre dossiers de désaffectations et d'aliénations des CR,
- de fixer le prix de vente et d'achat du terrain à 1,00 euro le mètre carré,
- de choisir Maître CESSAC-MEYRIGNAC, Notaire à TREIGNAC pour la passation des actes,
- de contacter le Cabinet DUBROCA-LETRANGE, Géomètre à Uzerche pour effectuer les documents d'arpentage correspondants, et d'en faire supporter les frais aux demandeurs.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ERP

Pour le dossier des travaux de mise en accessibilité des divers bâtiments communaux recevant du public, suivant l'agenda d'accessibilité programmée : coût prévisionnel des travaux à réaliser, hors honoraires : 200 217,92 € H.T., soit 240 261,50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté par le bureau d'études C.T.I.19 et de faire réaliser les travaux prévus,
- de solliciter l'aide financière de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. 2020 pour 90 000,00 euros et l'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Corrèze pour 30 000,00 euros

DELEGATION POUR SIGNATURE DE BAIL

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à donner délégation de signature à Maître Alain KROELY, Notaire à ANNECY

(Haute-Savoie) 28 avenue Parmelan pour signer le bail commercial entre la Commune du LONZAC (Corrèze) et Monsieur René LE FOLL, Gérant de la SARL VJP, Centre de Vacances Joël Ponçon 26420 VASSIEUX EN VERCORS (Drôme).

VERSEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYRIUS – ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 200,00 euros au profit de l'association « les compagnons de Syrius », exceptionnellement avant le vote du budget primitif de 2020.

Levée de séance : 22 h